Examen de la qualité – Étape 3

Requête en cours pour un financement additionnel dans le cadre de l'ESPIG

Montant du financement du PME proposé : 22,2 millions de dollars
Part fixe : 15,540 millions de dollars dont 1,111 million de dollars pour les coûts d'appui à la mise en œuvre de l'agent partenaire ;
Part variable : 6,66 millions de dollars
Période de mise en œuvre : 2 ans 10 mois
Date de démarrage prévue : 1er mars 2020
Agents partenaires UNICEF et UNESCO

Montant (cumulé) de l'ESPIG

Montant du financement du PME proposé : 50,04 millions de dollars
Part fixe : 35,03 millions de dollars dont 2,503 millions de dollars pour les coûts d'appui à la mise en œuvre de l'agent partenaire ;
Part variable : 15,013 millions de dollars
Période de mise en œuvre : 4 ans et 7 mois
Date de démarrage prévue : 1er juin 2018
Agents partenaires UNICEF et UNESCO

1. CONTEXTE GÉNÉRAL DU PAYS ET DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

1.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS

Les informations présentées pour la requête d'ESPIG soumise en 2018 restent valables puisque la crise économique se poursuit. Si les recettes tirées de l'exportation de pétrole se sont quelque peu améliorées, l'obligation incombant au pays de rembourser ses créanciers prend le pas sur les autres engagements pris par l'État. Le Tchad apparaît toujours sur la Liste harmonisée des situations fragiles avec un score CPIA moyen de 2,94 (contre 2,73 pour l'Afghanistan, 3,15 pour le Myanmar et 3,57 pour le Mali). Le pays fait face à des défis considérables avec plus de 450 000 réfugiés du Soudan, de la République centrafricaine et du Nigéria, les conflits sévissant dans les pays voisins, le changement climatique qui exacerbe la désertification et l'assèchement du Lac Tchad une montée récente des activités djihadistes dans la région. Les élections législatives et municipales qui ont été repoussées à plusieurs reprises devraient être organisées au cours du premier trimestre 2020.

Informations générales importantes : La crise financière du Tchad qui s'est intensifiée depuis l'approbation, en mars 2018, du programme financé par le PME, a entraîné des répercussions supplémentaires sur le système éducatif. Les mouvements réguliers de grève des fonctionnaires et/ou des enseignants pourraient se poursuivre et fragiliser davantage les résultats économiques du pays qui continue d'adopter des mesures visant à réduire les salaires et les avantages du secteur public. Certains signes de la stabilisation de la situation financière ont toutefois été observés au second semestre 2019.

République du Tchad	
Population	15,4 millions (document de programme, 2018)
Classement sur la base de l'indice de développement humain	186e sur 188 pays (PNUD, 2017)
Années de scolarité ajustées de l'apprentissage	Garçons : 3,0 ans, filles : 2,2 ans (Banque mondiale, 2017)
PIB	11,303 milliards de dollars (Banque mondiale, 2018)
PIB par habitant	730,245 milliards de dollars (Banque mondiale, 2018)
Classification de la Banque mondiale sur la base du niveau de revenu	Pays à faible revenu (Banque mondiale, 2018)

1.2. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Le Plan intérimaire de l'éducation au Tchad (PIET) a été endossé en septembre 2017 et couvre la période 2018–20. L'intention était d'élaborer une stratégie sectorielle décennale couvrant la période 2017–26. Cette tentative fut toutefois infructueuse principalement en raison de la gravité de la crise financière qui a empêché de mettre au point un plan financier viable compatible avec les données de l'éducation. Plus précisément, les données les plus récentes sur l'éducation disponibles en 2016 dataient de l'année scolaire 2013–14, avant la crise financière. En revanche, un nouveau plan de transition a été élaboré en 2017 sur la base des données scolaires de 2015–16 accordant une importance accrue à la résilience du secteur de l'éducation ainsi qu'à d'autres objectifs à moyen et long terme. Il est probable pour le moment que le pays prolonge le PIET jusqu'à la fin de 2021, la poursuite de crise financière ayant fortement perturbé la prestation des services d'éducation, en particulier dans les zones rurales. Les grèves des fonctionnaires, la fermeture de plus de 2 300 écoles, principalement en zone rurale, suite à l'arrêt du versement des primes gouvernementales aux maîtres communautaires et le gel de la majeure partie du budget de

fonctionnement (hors salaire) ont eu des répercussions négatives sur l'encadrement pédagogique au niveau des écoles et sur d'autres fonctions importantes.

Le système scolaire tchadien repose sur trois grandes catégories d'enseignants :

Catégorie	Effectif (2016)	En % de l'ensemble du corps enseignant	Coût unitaire (PIB par habitant)	% travaillant en zone urbaine	% travaillant en zone rurale
Fonctionnaire	9 873	30,4 %	8,4	62,1 %	37,9 %
Maître communautaire qualifié	Subventionné : 147 Non subventionné : 6 373	0,5 % 19,6 %	1,9 0,0	0,0 % 28,7 %	100,0 % 71,3 %
Maître communautaire non qualifié	16 091	49,5 %	0,0	14,5 %	85,5 %

Sources : Modèle de simulation financière du PIET, document de programme du PRÉAT.

Un maître communautaire doit avoir suivi 45 jours de formation pédagogique continue pour être considéré « qualifié ». Le dernier projet de revitalisation de l'éducation de base au Tchad (PREBAT) financé par le PME soutenait la formation de 2 866 maîtres communautaires non qualifiés sur la période 2013–15, les faisant passer dans la catégorie la plus basse des enseignants « qualifiés ». Une formation supplémentaire a été dispensée pour aider les enseignants à quitter la catégorie d'enseignants qualifiés la plus basse et à acquérir le statut d'enseignant « pleinement qualifié ».

La communauté internationale du développement a répondu en partie aux effets de la crise financière dans le secteur de l'éducation en acceptant de couvrir temporairement certains des coûts de la rémunération des enseignants. Le lancement du PARSET2 financé par l'IDA et visant à soutenir les subventions aux maîtres communautaires a entraîné le retour de nombreux maîtres communautaires formés vers des écoles qui avaient été fermées suite au gel des primes en 2014. Début 2019, le PARSETS2 a commencé à verser des primes à près de 12 155 maîtres communautaires formés. Le PARSET2 et le Projet de renforcement de l'éducation au Tchad (PRÉAT) financé par le PME doivent soutenir les rémunérations d'une nouvelle catégorie d'enseignants en 2019 : les enseignants sous contrat, rémunérés par l'État, dont les salaires devraient représenter 2,4 fois le PIB par habitant. D'autres partenaires de développement ont également contribué au financement, en particulier pour les subventions destinées aux enseignants des écoles communautaires. Une base de données commune a été établie pour contrôler efficacement l'acheminement du financement vers les enseignants des écoles communautaires et des enseignants sous contrat rémunérés par l'État.

L'insécurité constitue un enjeu majeur au Tchad et dans les pays frontaliers. Il convient de noter en outre qu'en 2019 le Tchad abritait 463 340 réfugiés suite à l'instabilité politique et à l'insécurité en République centrafricaine, au Nigéria et au Soudan. La situation reste fragile dans la région du Lac où 133 338 personnes déplacées internes et leur communauté d'accueil nécessitent de l'aide en raison de l'insécurité[1]. On recense 45 710 Tchadiens retournés au pays venant de République centrafricaine[2].

Les données du système éducatif sont limitées. Les données pour l'année scolaire 2016–17 ont été publiées en juin 2019. Les données de l'année scolaire 2017–18 n'ont pas été recueillies durant cette année. La collecte des données pour l'année scolaire 2018–19 est en cours ainsi que le recueil rétroactif des données pour l'année scolaire 2017–18. L'absence de données a constitué l'un des principaux obstacles à l'actualisation du cadre de résultats du PIET qui permettrait de mieux refléter la détérioration continue du système d'éducation. On note un décalage important entre la publication des données des années scolaires antérieures et la publication des données nationales par l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) ; ceci tient en partie à des problèmes techniques relatifs aux données démographiques.

1.2.1. **Équité** :

Selon l'ISU, le taux d'achèvement du primaire est passé de 22,2 % en 2000 à 41,3 % en 2016. En d'autres termes, ce taux a progressé de 1,2 point de pourcentage par an sur cette période. Le taux d'achèvement du primaire enregistré en 2016 est bien inférieur à la moyenne des pays touchés par la fragilité et les conflits du PME (69,8 %) et du taux moyen d'achèvement du primaire en Afrique subsaharienne (68,5 %). L'indice de parité entre les sexes (IPS) pour le taux d'achèvement du primaire est passé de 0,40 en 2000 à 0,67 en 2016 indiquant une forte diminution des inégalités liées au genre. Il convient cependant de noter que ces disparités de genre sont toujours très importantes et que l'IPS reste bien inférieur à la moyenne subsaharienne de 0,95. D'autre part, 26,5 % des enfants en âge de fréquenter le primaire ne sont pas scolarisés (674 855 enfants) et plus de deux tiers d'entre eux sont des filles (453 380).

Le taux d'achèvement du premier cycle du secondaire est passé de 8,8 % en 2000 à 15,0 % en 2016, en deçà de la moyenne de 45,5 % des pays touchés par la fragilité et les conflits du PME et de la moyenne de 43,2 % des pays d'Afrique subsaharienne. Bien que l'indice de parité entre les sexes soit passé de 0,27 en 2000 à 0,40 en 2016, le pays n'atteint pas la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne qui s'élève à de 0,88. L'un des facteurs contribuant à la médiocrité de l'accès et de la rétention des filles au niveau du premier cycle du secondaire tient au taux de

[1] HCR 2019 Tiré de https://data2.unhcr.org/fr/country/tcd
[2] Idem.

natalité chez les adolescentes du pays, l'un des plus élevés au monde, rendant les filles très vulnérables aux grossesses prématurées[3].

L'analphabétisme reste un enjeu important au Tchad, plus de 60 % des plus de 15 ans étant illettré, soit plus de 4,4 millions de personnes dont 2,5 millions de femmes[4].

Les inégalités entre les écoles des zones urbaines et rurales continuent de jouer un rôle déterminant dans les résultats insatisfaisants du secteur. Les nombreux vecteurs de disparités observés au sein du système scolaire entre les zones urbaines/rurales pendant la période d'amélioration de l'accès à l'éducation comprenaient i) le regroupement des enseignants ayant le statut de fonctionnaire dans les zones urbaines ; ii) la proportion significative d'écoles rurales ne proposant pas le cycle primaire complet ; et iii) un phénomène moins mis en exergue dans le plan de transition : les écoles ne proposant pas de cycle complet au Tchad n'alternent pas les classes enseignées d'une année sur l'autre. En d'autres termes, dans d'autres pays disposant d'un nombre important d'écoles ne proposant pas de cycle primaire complet, les classes consécutives sont généralement enseignées d'une année sur l'autre, alors qu'au Tchad, ces écoles conservent le plus souvent le même niveau de scolarité année après année. Ainsi, une école proposant les deux premières années du programme d'enseignement primaire continuera de proposer les mêmes classes chaque année, ce qui ne permettra pas aux élèves d'achever leur enseignement primaire.

Le gel des primes gouvernementales aux maîtres communautaires a entraîné la fermeture de plus de 2 300 écoles, principalement en zone rurale, contribuant ainsi à accroître les inégalités entre les zones rurales et urbaines. La publication des données pour l'année scolaire 2018–19, prévue en décembre 2019, donnera une première indication pour savoir si les stratégies du PIET ont permis d'inverser cette tendance.

Dans le cadre des efforts qu'elles déploient pour promouvoir un accès équitable à l'éducation de base, les autorités nationales ont adopté une politique d'enseignement bilingue prévoyant l'enseignement et l'utilisation des deux langues officielles, le français et l'arabe, dans l'ensemble du pays, mais pas dans toutes les écoles. Les élèves suivant leurs études dans une langue disposent souvent de la possibilité d'étudier l'autre langue officielle comme matière distincte. Étant donné qu'une large proportion des Tchadiens parlent une forme dialectale de l'arabe, l'adoption de l'enseignement bilingue permet d'améliorer l'équité entre les genres, puisque, de façon générale, les filles vivant dans les zones rurales sont souvent moins exposées au français que les garçons.

[3] UNICEF, 2017 Adolescent health. Données de l'UNICEF. Extrait de https://data.unicef.org/topic/maternal-health/adolescent-health/
[4] Document de programme, 2019 (données de l'UNESCO)

Le système d'éducation du pays a récemment intégré le réseau des écoles des camps de réfugiés au sein du système scolaire national, du SIGE et du programme d'enseignement. Beaucoup reste à faire cependant pour améliorer l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers, et la dépendance du pays à l'égard d'un réseau plus large d'écoles fusionnées dans les zones rurales représente un défi considérable pour les élèves dont la mobilité est réduite puisque les écoles ne proposent pas de transport scolaire.

1.2.2. **Résultats d'apprentissage :**

Les résultats nationaux relatifs aux mathématiques et à la lecture sont inférieurs à la moyenne des pays de la région. Selon l'évaluation réalisée en 2014 par le Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) 15,7% (13,3 % de filles et 16,9 % de garçons) des élèves de sixième année ont acquis les compétences nécessaires pour lire et 19,1 % (13,9 % de filles et 21,8 % de garçons) pour les mathématiques, contre 28,6 % pour la lecture et 52,9% pour les mathématiques en moyenne dans le groupe des dix pays francophones d'Afrique subsaharienne participants. Le PASEC a également fait apparaître qu'en début de primaire, les résultats obtenus par les garçons étaient meilleurs que ceux des filles en mathématiques, alors qu'aucun des autres pays ayant participé à l'évaluation n'a montré les mêmes caractéristiques (aucune différence entre les résultats obtenus par les garçons et les filles). À la fin du primaire, l'évaluation montrait que les garçons affichaient de meilleurs résultats que les filles à la fois en mathématiques et en lecture[5]. Les conclusions des enquêtes conduites en 2004 et 2010 par le PASEC ne peuvent pas être comparées à celles de 2014 en raison du changement de méthodologie.

L'indice du capital humain de la Banque mondiale révèle que la productivité future d'un enfant né aujourd'hui au Tchad n'atteindrait que 29,3 % du niveau qu'elle aurait pu atteindre s'il avait bénéficié de conditions de santé optimales et d'une scolarisation complète et de qualité. Parmi les trois dimensions évaluées selon l'indice du capital humain (survie, santé et éducation), c'est l'éducation qui affiche les plus mauvais résultats principalement en raison de la médiocrité de l'apprentissage. Les résultats harmonisés de 333 pour le Tchad sont bien inférieurs aux valeurs de référence de 625 avancées par le projet pour le capital humain.

Plusieurs facteurs contribuent à la médiocrité des résultats d'apprentissage du pays. Il s'agit notamment du manque de manuels, de l'utilisation insuffisante des manuels existants, du recours à un enseignement centré sur l'enseignant et à un apprentissage mécanique. Les enfants des zones rurales pourraient éprouver plus de difficulté à s'adapter à la langue d'enseignement (souvent le français) qu'ils maîtrisent moins bien que les enfants des zones urbaines. Au lendemain de la crise financière tchadienne, aucun budget n'avait été prévu pour les services de soutien aux enseignants

[5] PASEC 2014

ni pour les services locaux en général. Cela implique que la plupart des écoles rurales ne recevaient plus de visites de conseillers pédagogiques ou d'inspecteurs scolaires.

L'éducation préscolaire est très limitée au Tchad. Le taux de scolarisation en 2016 était de 2,8 % (PIET, page 15) et la part de l'enseignement public préscolaire s'établissait seulement à 18,0 % (PIED, page 15).

1.2.3. **Efficience** :

Selon l'ISU, le coefficient d'efficience interne de l'enseignement primaire s'établissait à 0,41 en 2012. Ce coefficient considère le nombre d'années de scolarisation nécessaires à un élève pour achever l'éducation primaire et prend en compte les taux de redoublement et d'abandon. Le coefficient d'efficience interne montre que 59 % des ressources scolaires sont gaspillées à cause des redoublements et des abandons. En 2015, Le taux de redoublement en primaire était de 16,4 % (16,8 % pour les filles et 16,1 % pour les garçons) et le taux d'abandon cumulé jusqu'en dernière année du primaire s'élevait à 71,4 % (73,9 % pour les filles et 69,5 % pour les garçons).

Le nombre d'enseignants formés ainsi que la répartition efficiente des enseignants restent un enjeu majeur pour le secteur. R^2 établit la corrélation entre la répartition des enseignants et le nombre d'élèves du primaire. Elle s'établissait à 0,69 en 2012 indiquant que la répartition des enseignants au Tchad n'était pas fortement liée au nombre d'élèves. Le ratio élèves-enseignant dont l'évolution avait été positive entre 2003 et 2016 est passé de 72,1 à 56,9. Le ratio élèves-enseignants formés s'est quant à lui considérablement dégradé passant de 89,7 à 96,1 entre 2009 et 2013.

La décision du gouvernement d'accorder la priorité au recrutement de près de 4 000 enseignants fonctionnaires au niveau du primaire en 2013, en plus de celui prévu dans le cadre du plan de transition du moment, impliquait que les ressources nécessaires au versement des primes aux maîtres communautaires seraient insuffisantes quand bien même le coût unitaire de ces dernières ne représentait environ que 1,79 fois le PIB par habitant contre 8,5 fois le PIB par habitant pour un enseignant de la fonction publique. En d'autres termes, le coût des enseignants sous statut de fonctionnaire est presque cinq fois plus élevé (modèle de simulation du PIET, 2013).

1.2.4. Suivi de la performance du secteur :

Le Tchad organise des revues sectorielles conjointes chaque année, celles de 2016, 2017 et 2018 ont toutefois été reportées à plusieurs reprises et ont eu lieu à des dates trop tardives par rapport à ce qui aurait été idéal dans le cycle de planification national. En 2019 cependant la revue sectorielle conjointe a été organisée fin mai ce qui est plus optimum. Un projet de rapport annuel sur la mise en œuvre du plan sectoriel est rédigé chaque année en amont de la revue et couvre les évolutions

des principaux indicateurs sectoriels, les données financières globales ainsi que les recommandations des dernières revues sectorielles conjointes. La mise en œuvre des activités du plan d'action du PSE de l'année précédente ne ressort néanmoins pas systématiquement de ce rapport. Par conséquent, la version finale du rapport est diffusée avec un retard considérable, bien après la revue sectorielle conjointe.

Le groupe local des partenaires de l'éducation du Tchad fonctionne relativement correctement, et le récent remaniement de la composition du GLPE a conduit à accroître le nombre de partenaires présents dans ce groupe. Le GLPE est présidé par le Secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale et la Coopération suisse assure le rôle d'agence de coordination. Le groupe est composé de représentants de syndicats, de la société civile, de bailleurs de fonds comme l'Agence française du développement (AFD), la Banque islamique de développement (BID), la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque mondiale et des agences des Nations Unies, notamment le PAM, l'UNICEF, l'UNESCO et le HCR ainsi que d'organisations non gouvernementales internationales travaillant dans le secteur.

2. Prérequis pour l'accès à la part fixe

Les dispositions prévues dans le document du Conseil de juin 2018[6] *au titre d'un financement additionnel stipulent que si une révision est demandée plus de douze mois, mais moins de vingt-quatre mois après l'approbation de l'ESPIG en cours, le Secrétariat devra procéder à un nouvel examen des prérequis du modèle d'allocation de financements. Dans le cas du Tchad la requête d'ESPIG initiale a été approuvée le 22 mai 2018 et la requête de financement additionnel a été déposée le 10 avril 2019, retirée en juin 2019 et déposée à nouveau en novembre 2019.*

2.1. **Prérequis 2 :** Preuve de l'engagement envers le Plan sectoriel de l'éducation ou le plan de transition de l'éducation et son financement.

L'engagement d'augmenter progressivement la part du budget national consacrée à l'éducation pour atteindre 20 % est inscrit dans le plan intérimaire de l'éducation, qui énonce que le pays maintiendra la part des dépenses courantes[7] du budget pour l'éducation, à l'exclusion du service de la dette, à environ 20 % à moyen terme. Les dépenses courantes du secteur qui représentaient 23,7 % en 2017 sont passées à 23 % en 2019 et devraient s'établir à 22,8 % en 2022. Selon la

6 https://www.globalpartnership.org/fr/content/reduction-des-couts-de-transaction-et-amelioration-du-processus-dapprobation-des-financements-juin-2018

7 Comme le pays suivait le budget de fonctionnement au moment de la requête initiale, les chiffres présentés ci-dessus prennent également en compte les dépenses renouvelables.

requête déposée en 2018 la part de l'éducation pour l'exercice 2018 aurait dû représenter 24,17 %, mais s'est finalement établie à 23,5 %.

Si l'on considère la part des dépenses courantes allouée à l'éducation primaire, le pays n'a pas encore atteint l'objectif d'enseignement primaire universel ; le taux d'achèvement du primaire s'établissait à 41,8 % en 2016. Le plan intérimaire de l'éducation montre que la part des dépenses courantes allouée à l'éducation primaire est passée de 47,0 % en 2017 à 55,9 % en 2022. L'augmentation de la part qui devrait être allouée à l'éducation primaire reflète probablement la couverture partielle escomptée par le gouvernement des subventions versées aux maîtres communautaires suite à la clôture prévue en 2020 du projet en cours PARSET2 financé par l'IDA. Selon la requête déposée en 2018, la part du budget de fonctionnement du secteur de l'éducation consacrée à l'éducation primaire pour l'exercice 2018 serait de 42,9%, mais elle s'est finalement établie à 41,7 %. Selon la projection la plus récente du modèle de simulation des coûts, la part du primaire devrait représenter 61,6 % en 2022, une augmentation significative qui pourrait se concrétiser sous réserve que les autorités nationales commencent à prendre en charge les subventions versées aux enseignants des écoles communautaires plutôt que d'avoir recours aux modalités actuelles de financements externes et temporaires.

Le plan d'action triennal chiffré pour 2018–20 précise les sources externes de financement. Ce plan est bien plus complet que le plan de transition de l'éducation précédent, et comprend un total de 15 sources de financement externes, y compris trois agences bilatérales, trois agences des Nations Unies, cinq agences multilatérales et organisations non gouvernementales internationales. Le déficit de financement correspond à 7 % des financements externes disponibles, y compris les financements du Fonds du Partenariat mondial pour l'éducation.

Le pays prévoit d'actualiser le plan intérimaire de l'éducation en 2020 afin d'inclure une année supplémentaire d'activités (2021) et un point sur le financement et les activités pour 2020.

Conclusion : Le Secrétariat estime, sur la base des éléments communiqués, que le prérequis N° 2 est satisfait. La décision de considérer le prérequis satisfait repose sur les projections à moyen terme présentées par le pays en ce qui concerne la part du budget de l'éducation allouée à l'éducation primaire. Compte tenu du caractère volatile des financements consacrés à ce secteur, le Secrétariat recommande toutefois, que le Comité des financements et performances demande un compte rendu annuel au groupe local des partenaires de l'éducation sur la part du budget national allouée à l'éducation et la part du budget de l'éducation allouée à l'éducation primaire.

3. ESPIG

3.1. **PERFORMANCE DES ESPIG ANTÉRIEURS, LE CAS ÉCHÉANT**

Le pays a déposé une requête d'ESPIG pour un nouveau projet en février 2018 : le projet de renforcement de l'éducation et de l'alphabétisation au Tchad (PRÉAT). Le financement, d'un montant de 27,844 millions de dollars dont 8,354 millions au titre de la part variable, a été approuvé en mai 2018 pour une période de mise en œuvre de trois ans et un mois. Ce projet vise à renforcer l'éducation de base au Tchad dans un contexte fragile en consolidant le système scolaire existant et en mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la gestion du système. Le projet comprend un soutien limité à l'amélioration de l'infrastructure avec 180 nouvelles salles de classe et plusieurs autres modifications apportées à l'infrastructure ainsi que des équipements dans les écoles des zones rurales. Il inclut également un soutien limité à la rémunération des maîtres communautaires et sous contrat dans les zones rurales. Le projet comporte un soutien important à la qualité de l'éducation avec l'acquisition de manuels, à la formation initiale et continue des enseignants ainsi qu'à la mise en place d'un système d'évaluation des acquis scolaires. Il prévoit également un appui technique en qui concerne la coordination, la planification, le suivi sectoriels et les réformes spécifiques au secteur de l'éducation ainsi qu'un ensemble de mesures d'appui au système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) en particulier pour sa décentralisation. La composante sur l'alphabétisation et l'éducation de base non formelle du projet vise en particulier à résoudre la question de l'égalité des genres en soutenant les activités d'alphabétisation en faveur de 25 000 personnes, dont la moitié seront des femmes, et de dispenser une formation professionnelle afin d'autonomiser 6 000 femmes récemment alphabétisées.

Le premier rapport sur l'avancement de la mise en œuvre, couvrant la période du 1er juin 2018 au 31 janvier 2019, notait que le démarrage du PRÉAT a été moins rapide que prévu en raison de plusieurs retards notamment découlant notamment de la détérioration de la situation socio-économique du pays. Le deuxième rapport sur l'avancement de la mise en œuvre qui portait sur la période allant du 1er février 2019 au 31 juillet 2019 note les progrès réalisés depuis par le pays dans la mise en œuvre du PRÉAT, mais indique également que ceux-ci sont inégaux et limités. Il s'agit notamment du lancement du recrutement des services d'appui techniques international, la sélection des sites pour la construction des écoles, le recrutement de 441 enseignants, l'organisation d'un atelier pour examiner les manuels ainsi que la finalisation des termes de référence pour l'appel d'offres relatif à l'impression des manuels. Malgré ces avancées, trois sous-composantes du PRÉAT ont été particulièrement retardées :

- Sous-composante 1.1 : Amélioration des infrastructures. Les retards sont liés au travail préparatoire nécessaire à cette activité portant plus particulièrement sur la méthodologie et le choix des écoles éligibles.
- Sous-composante 1.2 : Appui au recrutement et aux subventions aux enseignants. Les retards ont été causés par un changement de méthodologie pour identifier et sélectionner les enseignants devant bénéficier de cette activité.

- Sous-composante 2.1 : Achats de manuels. Les retards étaient liés à l'appel d'offres et i) à l'activité supplémentaire intégrée dans l'appel d'offres, et ii) aux procédures locales et internationales retenues au lieu du processus international initialement prévu.

Des mesures ont cependant été prises pour compenser ces retards : Le ministère de l'Éducation et deux agents partenaires ont renforcé les efforts déployés au niveau de la gestion du programme et la coordination et la collaboration ont également été renforcées par le truchement d'une plateforme de consultation mise en place par le GLPE permettant le partage d'information, la recherche de solution et la prise de décision de manière inclusive et collective. Le fait que le manuel de procédures qui devait être finalisé d'ici août 2019 n'était pas toujours terminé lors du dépôt de la requête en novembre 2019 reste toutefois préoccupant. L'objectif est maintenant de terminer le manuel d'ici janvier 2020.

De légères modifications ont été apportées en mai 2019 à deux activités du PRÉAT. La première était liée au processus de préparation des manuels, pour lequel il était convenu que le contenu du manuel serait revu avant d'être réimprimé et qu'au lieu de livrer les livres aux inspections du ministère ils seraient livrés directement aux écoles, conformément à la politique nationale en place (*Nouvelle Politique Nationale du Manuel et des Matériels didactiques au Tchad*). La deuxième modification est liée au changement du type de salle de classe à construire dans certaines régions pour mieux répondre aux conditions climatiques.

En ce qui concerne les cas de détournement de fonds précédent, le Secrétariat a indiqué au Conseil d'administration du PME en juin 2019 que :

> « Le ministère de l'Éducation du Tchad avait lancé une enquête en 2018, suite à une allégation selon laquelle les manuels n'avaient pas été livrés malgré le versement de 34 000 dollars en 2017, avant la clôture du financement. Un responsable ministériel a été suspendu et les livres ont été imprimés et livrés en septembre 2018. Suite à un audit comptable conduit ultérieurement par l'agent partenaire (UNESCO) qui s'est terminé en décembre 2018, un membre du personnel de l'UNESCO détaché du ministère de l'Éducation a admis avoir reçu des cadeaux du prestataire. L'audit comptable a en outre dévoilé une autre affaire avec le même problème de non-livraison de manuels en dépit d'un versement de 30 000 dollars en 2017. La livraison n'a eu lieu qu'au moment de l'enquête qui a révélé que les procédures administratives et financières de l'agent partenaire n'avaient pas été suivies. L'agent partenaire a confirmé que des mesures disciplinaires avaient été prises à l'encontre du personnel impliqué et que les autres recommandations formulées à l'issue de l'audit étaient maintenant mises en œuvre. En octobre 2019, l'UNESCO a communiqué les conclusions de l'audit comptable avec le ministre de l'Éducation. »

Le tableau qui suit présente les derniers éléments pour les comptes rendus inclus avec l'approbation de l'ESPIG de mai 2018 :

Compte rendu	Point de l'agent partenaire dans le rapport sur la mise en œuvre d'août 2019
Le Comité reconnaît le degré d'incertitude lié à la projection de la part des dépenses publiques consacrées à l'éducation	« Comme le rapport sur la mise en œuvre de février 2019 l'indique, les informations portant sur le budget exécuté de 2018 seront

basée sur les données des années précédentes. Le Comité demande au gouvernement de rendre compte chaque année, par l'intermédiaire du groupe local des partenaires de l'éducation (GPLE) de la part du financement intérieur consacrée à l'éducation.	disponibles avec la publication des comptes administratifs par le ministère des Finances à la mi-2019. La part du budget national consacrée à l'éducation sera analysée à la suite de cette publication, et un point visant à clarifier la situation de 2018 sera préparé en concertation avec le GLPE. *Le Secrétariat note que suite au compte rendu ci-dessus, le pays a déposé une matrice actualisée des prérequis sur le financement intérieur (en octobre 2019) présentant les données finales pour l'exécution du budget 2018. Ces informations sont disponibles à la section 2.1 de ce rapport.*
Compte tenu des délais d'approbation du financement, le Comité demande au gouvernement de déposer, par l'intermédiaire du GLPE, un calendrier actualisé du plan de mise en œuvre annuel du PRÉAT prenant en compte le calendrier actuel.	« En août 2019, les agents partenaires ont proposé un plan d'action couvrant la période d'août 2019 à mai 2020, tenant compte des retards de mise en œuvre enregistrés à ce jour. Suite à l'examen et à la finalisation du plan d'action avec le ministère de l'Éducation, ce dernier a été intégré en annexe au rapport de mise en œuvre et communiqué au GLPE. Le rapport a été approuvé, y compris la deuxième année du plan de mise en œuvre du PRÉAT.
Le Comité demande au gouvernement de rendre compte chaque année, par l'intermédiaire du GLPE, du nombre d'écoles ayant rouvert leurs portes suite au soutien du plan de transition (PIET) à l'éducation en zone rurale. Le Comité reconnaît en outre l'importance de conserver un minimum de soutien et de veiller à la présence d'enseignants dans les écoles rurales grâce au versement de subventions.	« Les grèves des fonctionnaires ont perturbé la fin de l'année scolaire 2017–18 et le début de l'année scolaire 2018–19. Toutefois, l'accélération de la mise en œuvre des activités du PRÉAT, et les données tirées des rapports pour la fin d'année scolaire 2018–19 ont permis aux délégués du ministère provincial de l'Éducation de déterminer le nombre exact d'écoles ayant rouvert grâce aux mesures prises dans le cadre du PIET. »
Tout en reconnaissant les progrès réalisés au niveau de la préparation et de la qualité des revues sectorielles conjointes annuelles par rapport aux années précédentes, le Comité convient également que le calendrier de ces revues et les rapports sur les résultats du secteur pourraient être améliorés. Le Comité demande à être tenu informé de la programmation des revues sectorielles conjointes pour la durée du financement et à recevoir la confirmation qu'elles ont eu lieu. Le Comité recommande de consolider les informations techniques et financières communiquées dans le rapport annuel de mise en œuvre du plan sectoriel et d'y intégrer, à l'avenir, des informations sur le programme financé par le PME et les ceux des autres bailleurs de fonds.	« Comme indiqué dans le rapport de février 2019, la préparation et la tenue de la revue sectorielle conjointe sont des processus qui doivent se fonder sur le Guide pratique pour des revues sectorielles conjointes efficaces dans le secteur de l'éducation du PME. » Le processus recommandé comprend la mise en place d'un comité d'organisation chargé de mesurer les progrès réalisés au cours de l'année précédente et de la préparation d'un rapport sur l'année passée. Il est important de préparer les termes de référence en s'appuyant sur les priorités du PIET. Il est également urgent de définir rapidement le calendrier afin de permettre les visites sur le terrain.
Le Comité se félicite de la décision du Tchad concernant la réalisation d'une analyse exhaustive du secteur et note qu'une requête pour un financement pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation sera déposée au cours de l'exercice. Le Comité encourage le pays à renforcer par la suite son plan sectoriel de l'éducation en améliorant les données et les analyses et de faire le point sur ces éléments au Comité.	« Le lancement du processus conduisant à la préparation d'un plan décennal pour le développement de l'éducation et de l'alphabétisation est une priorité pour mi-2020. Ce calendrier témoigne d'une planification plus réaliste de la part des partenaires du secteur de l'éducation au Tchad. Une feuille de route sera préparée prochainement. »

3.2 DESCRIPTION DE L'ESPIG (financement additionnel)

Le financement additionnel cible les composantes existantes du PRÉAT approuvées en 2018 et tient compte ainsi des principaux enjeux éducatifs du pays, notamment de l'égalité sociale et de genre tout en mettant particulièrement l'accent sur les régions les plus pauvres affichant des taux médiocres pour la scolarisation des filles. Il prolonge également la période de mise en œuvre du PRÉAT de 18 mois qui prendra fin en décembre 2022. Environ 96 % du financement additionnel est utilisé pour accroître la portée et/ou la qualité des activités du programme approuvé et 4 % est consacré à de nouvelles activités devant être intégrées aux sous-composantes existantes. Le tableau ci-dessous présente le financement additionnel selon les composantes existantes du projet :

Programme initial — approuvé en mai 2018	Financement additionnel
Composante I : Améliorer l'accès à l'enseignement primaire en :	
i) améliorant l'infrastructure (salles de classe, latrines, approvisionnement en eau)	i) Le nombre de salles de classe passe de 180 à 450, celui des latrines de 360 à 900 et le nombre de points d'approvisionnement en eau de 30 à 75.
ii) soutenant le recrutement et les subventions aux enseignants	ii) Le nombre d'enseignants sous contrat soutenu passe de 1 000 à 2 186 ; le nombre de maîtres communautaires subventionnés diminuer de 500 à 0.
Composante II : Améliorer la supervision et les conditions d'enseignement grâce à :	
i) l'achat de manuels et une formation à leur utilisation	i) Le nombre de manuels passe de 3,19 millions à 5,19 millions (mathématiques et lecture pour les années 1 à 6, et sciences pour les années 3 à 6) avec de *nouvelles activités* comprenant 60 000 nouveaux livres préscolaires et 1 000 guides pour 15 000 apprenants ainsi que 896 000 tableaux noirs pour les première et deuxième années.
ii) l'amélioration de la formation continue des enseignants et celles soutenant les améliorations pédagogiques dans les salles de classe	ii) La formation continue des enseignants est passée de 24 210 personne/jours à 105 900, la priorité étant accordée aux formations non-certifiantes pour les maîtres communautaires. Un *nouveau soutien* sera accordé pour les activités d'apprentissage à distance.
iii) l'amélioration du système d'évaluation des acquis scolaires	iii) Le soutien prévu couvrira les activités pour deux années supplémentaires. Cela comprendra des évaluations complémentaires spécifiques la dernière année.
Composante III : Améliorer l'accès à l'éducation non formelle et à l'alphabétisation et sa qualité :	

i) soutien à l'alphabétisation ii) soutien à l'éducation de base non formelle	i) Le nombre de bénéficiaires passe de 25 000 à 35 000 (dont 50 % de femmes) avec un nouveau soutien pour l'évaluation de l'apprentissage mettant particulièrement l'accent sur l'autonomisation des femmes récemment alphabétisées qui seront soutenues. ii) Le nombre de bénéficiaires passe de 13 000 à 19 000.
Composante IV : Renforcer la gestion du système de l'éducation en : i) renforçant les capacités pour l'amélioration de la coordination et de la gestion du secteur ii) renforçant le système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE)	 i) Soutien prolongé pour deux années complémentaires, avec un *nouveau soutien* au Centre national des curricula (CNC), l'élaboration d'un nouveau plan de gestion pour les infrastructures du ministère, ainsi qu'un soutien à l'analyse sectorielle. ii) Soutien prolongé pour deux années complémentaires, avec un *nouveau soutien* pour l'intranet du secteur et un soutien pour la direction des examens nationaux

Les deux agents partenaires continuent d'apporter leur soutien aux domaines programmatiques comme dans le programme initial : L'UNICEF soutient l'ensemble des activités de la composante I (accès à l'enseignement primaire) et l'UNESCO les activités des composantes III (alphabétisation et éducation de base non formelle) et IV (gestion du système éducatif). En ce qui concerne la composante II (supervision et conditions d'enseignement) l'UNICEF soutien les activités liées aux manuels et l'UNESCO la formation continue des enseignants et l'évaluation des acquis scolaires.

Tableau A : Composantes et coûts de l'ESPIG

		Montant total du financement du PME (USD)	% du PME total	dont le financement additionnel du PME Financement (USD)	Financement additionnel du PME (%)
	Parts fixe et variable				
	Composantes du programme				
A	**Améliorer l'accès à l'enseignement primaire**	**20 994 080**		**9 296 621**	
	- Améliorer l'infrastructure dans les écoles primaires	10 766 397	21,5 %	5 062 927	22,9 %
	- Rémunération des maîtres communautaires et des enseignants sous contrat	10 227 683	20,4 %	4 233 694	19,1 %
B	**Amélioration de la supervision et des conditions d'enseignement**	**15 538 104**		**6 976 099**	
	- Fourniture de manuels et formation à leur utilisation	10 910 669	21,8 %	4 332 594	19,5 %

	- Amélioration de la formation continue pour le système de soutien pédagogique	3 251 269	6,5 %	2 371 738	10,6 %
	- Amélioration du système d'évaluation des acquis scolaires	1 376 256	2,8 %	271 766	0,7 %
C	**Améliorer l'accès et la qualité de l'alphabétisation et de l'éducation de base non formelle**	**6 636 344**		**2 979 511**	
	- Alphabétisation	4 053 443	8,1 %	1 617 804	8,4 %
	- Éducation de base non formelle	2 582 901	5,2 %	1 361 707	6,4 %
D	**Renforcement des capacités pour l'amélioration de la gestion du secteur**	**4 373 968**		**1 837 746**	
	- Soutien à l'amélioration de la coordination du secteur	1 785 385	3,6 %	776 678	2,7 %
	- Amélioration du système d'information	2 588 583	5,2 %	1 061 068	4,6 %
Total partiel des composantes		**47 542 586**		**21 089 977**	
Coûts encourus par l'agent partenaire au titre du soutien à la mise en œuvre*		**2 502 244**	**5,0 %**	**1 110 023**	**5,0 %**
TOTAL (y compris les coûts encourus par l'agent partenaire au titre du soutien à la mise en œuvre)		**50 044 830**	**100,0 %**	**22 200 000**	**100,0 %**
Commissions de l'agent partenaire**		**3 588 445**		**1 554 000**	

* Comprend les coûts directs de l'agent partenaire, notamment les coûts de gestion du programme, les coûts administratifs et autres frais directs de mise en œuvre.

** La commission de l'agent partenaire n'est pas incluse dans l'allocation maximale pour le pays, et est calculée en pourcentage de la part fixe totale et de la part variable totale ; le pourcentage appliqué est convenu avec chaque agent partenaire.

Les décaissements de la part variable sont déclenchés lorsque les cibles fixées pour les trois dimensions du modèle de financement du PME sont satisfaites, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Financement de la part variable de l'AMP (USD)					
Dimension	**Financement du PME approuvé en 2018**	**Modification du financement approuvé en 2018**	**Financement supplémentaire du PME, AMP**	**AMP totale du PME (USD)**	**Pourcentage**
Efficience	3 342 000	2 506 000	1 998 000	4 504 000	30,0 %
Résultats d'apprentissage	2 506 000	2 506 000	1 998 000	4 504 000	30,0 %
Équité	2 506 000	3 341 400	2 664 000	6 005 400	40,0 %
TOTAL DE LA PART VARIABLE	8 354 000	8 353 400	6 660 000	15 013 400	

Le budget du programme tel qu'il est présenté comprend les financements des parts fixe et variable. Si certains des résultats convenus ne sont pas atteints, seule une portion du financement

au titre de la part variable sera décaissée et certaines activités seront réduites, en particulier pendant la dernière année du programme. Le soutien financier pour les enseignants contrats (Composante A) sera en revanche intégralement financé sur le budget de la part fixe. Le soutien à la mise en place d'un système national d'évaluation des acquis scolaires ainsi que celui prévu pour améliorer la gestion des ressources humaines et la coordination et le suivi du plan sectoriel seront également entièrement financés sur la part fixe. Les informations suivantes concernent les activités qui dépendent, au moins en partie, de la part variable :

- Construction de 166 salles de classe, 322 latrines et 28 points d'approvisionnement en eau ;
- Acquisition de manuels pour les années 3 à 6 ;
- Réduction du montant consacré à la formation continue pour les différents acteurs de la chaîne de soutien pédagogique ;
- Dernière année d'activités d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- Dernière année d'activités de renforcement des capacités du MENPC ;
- Deux dernières années de soutien aux activités de cartographie scolaire ;
- Réduction de l'étendue des mises à niveau du SIGE et de l'élaboration d'une plateforme nationale de TIC via l'annulation de l'acquisition d'équipements relatifs au SIGE et à l'interconnexion des bureaux d'éducation régionaux et des directions techniques du MENPC.

Le tableau suivant présente la ventilation du budget par agent partenaire pour le financement additionnel :

(USD)	TOTAL	UNICEF	UNESCO
ESPIG, PART FIXE	15 540 023	11 930 394	3 609 629
ESPIG, PART VARIABLE	6 659 977	2 416 110	4 243 867
ESPIG, TOTAL	22 200 000	14 346 504	7 853 496
- dont coûts de l'agent partenaire	1 109 999	717 324	392 675
COMMISSIONS DE L'AGENT PARTENAIRE, PART FIXE	1 087 800	835 128	252 674
COMMISSIONS DE L'AGENT PARTENAIRE, PART VARIABLE	466 200	169 128	297 071

Enfin, la ventilation du budget pour le montant total cumulé du financement du PME est présentée ci-dessous :

(USD)	TOTAL	UNICEF	UNESCO
ESPIG, PART FIXE	35 031 399	25 528 191	9 503 208
ESPIG, PART VARIABLE	15 013 445	8 055 741	6 957 704
ESPIG, TOTAL	50 044 844	33 583 932	16 460 912
- dont coûts de l'agent partenaire	2 502 242	1 679 197	823 046

COMMISSIONS DE L'AGENT PARTENAIRE, PART FIXE	2 452 198	1 786 973	665 225
COMMISSIONS DE L'AGENT PARTENAIRE, PART VARIABLE	1 050 941	563 902	487 039

3.3 ÉVALUATION DU DOCUMENT DE PROGRAMME

La conception du programme du financement additionnel **s'inscrit dans le contexte national** : il propose des interventions pour remédier aux problèmes observés en pratique au niveau de l'accès, de la rétention, de l'apprentissage, de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle recensés à la fois dans le PIET et dans l'analyse sectorielle de l'éducation (RESEN). Comme le financement additionnel cible principalement les composantes existantes du PRÉAT approuvées en 2018 et vise à étendre leur champ d'application, le nombre de nouveaux éléments à évaluer est limité pour le moment. Les nouvelles activités proposées dans le cadre de ce financement additionnel qui soutient les sous-composantes en place sont également compatibles avec le PIET et le PRÉAT et visent à remédier aux problèmes observés recensés dans le PIET. Le financement additionnel repose sur les enseignements tirés des programmes précédents et s'appuie sur les expériences d'autres pays, particulièrement en matière d'urgence (construction d'écoles) et d'enseignants (situation des maîtres communautaires).

Le plus grand problème de conception du programme relevé par le processus d'examen de la qualité était que le PRÉAT a été mis en œuvre à une époque où le secteur avait de plus en plus recours aux maîtres communautaires non qualifiés. Le PRÉAT approuvé précédemment comprenait un soutien limité pour i) les primes aux maîtres communautaires qualifiés, et ii) un soutien à la formation continue des enseignants en général. À l'heure actuelle le pays dispose d'une politique qui interdit aux maîtres communautaires non formés de suivre une *formation certifiante* ou une formation leur permettant d'acquérir une qualification minimale. Le Secrétariat observe que le modèle de simulation financière du secteur montre que le recours du secteur aux maîtres communautaires non qualifiés (et non subventionnés) devrait s'accroître à moyen terme et passer de 12 824 en 2018 à 15 233 en 2022. La principale question du Secrétariat concernait le type de soutien qui pourrait être accordé aux enseignants des zones rurales qui pour 62,1 % n'avaient pas reçu de formation certifiante et pour 82,4 % n'avaient perçu aucune rémunération de l'État (2016). La nouvelle version du document de programme est explicite et indique que la formation continue des enseignants visera les maîtres communautaires non qualifiés. La durée de la formation, de trois semaines, représente un tiers de la durée considérée suffisante par le ministère. Ainsi, le PRÉAT ne portera pas directement atteinte à la politique du ministère interdisant les formations débouchant sur une certification minimale. En décembre 2018, le ministère a demandé au cluster éducation d'émettre un avis indiquant si la politique d'exclusion constituait une violation au principe « Ne pas nuire » (Do No Harm). Ce dernier n'a pas répondu à ce jour. Il convient de noter dans les documents remis que des discussions sont en cours pour actualiser la politique excluant les maîtres communautaires non qualifiés. Le Secrétariat

recommande en outre l'élaboration d'une stratégie exhaustive portant sur la formation et la rémunération des enseignants dans le cadre de la stratégie sectorielle décennale qui devrait commencer en 2021 ou 2022. Enfin, ce serait l'occasion pour le nouveau service d'évaluation du ministère d'évaluer la formation continue des enseignants, dans le cadre du PRÉAT ou d'efforts plus généraux, afin de mieux orienter la prise de décision à l'avenir.

Le **budget du programme** tel qu'analysé en 2018 est justifié et les coûts décrits sont raisonnables. Le document de programme actuel présente un calendrier des décaissements allant de 2018 à 2022, précise les rôles des agents partenaires par composante et fournit des informations sur l'allocation de financements entre les financements initial et additionnel. Le budget reflète clairement la lenteur du démarrage du PRÉAT en 2018.

Les modalités de mise en œuvre sont celles qui ont été approuvées pour le programme en 2018. Comme précisé plus haut dans la partie relative à la performance des ESPIG antérieurs, si l'on constate des progrès sur certaines des activités de lancement (par exemple le choix des sites de construction, l'analyse des résultats du recensement des maîtres communautaires, les tests de sélection pour les maîtres communautaires et le nettoyage des bases de données des ressources humaines du ministère), les avancées sont par contre limitées en ce qui concerne les cibles du cadre de résultats pour 2018 et les cibles initialement approuvées pour 2019 sont révisées à la baisse dans le cadre de la nouvelle requête. Des mesures ont été prises pour renforcer les efforts conjoints en matière de gestion du programme et de processus de coordination comme en témoigne le rapport sur l'avancement de la mise en œuvre. Il s'agit notamment de l'élaboration d'un cadre opérationnel fondé sur des responsabilités et des rôles clairs du personnel du ministère et de l'agent partenaire.

Le document de programme présente une **analyse approfondie et détaillée des risques** et identifie des stratégies d'atténuation. Toutefois, étant donné le contexte fragile du Tchad, les risques liés au contexte sont assez élevés et il convient de reconnaître qu'il serait difficile à n'importe quel pays de minimiser une telle situation et l'incidence qu'elle peut avoir sur la mise en œuvre.

Les modalités de renforcement des capacités, de suivi et d'évaluation du projet ainsi que celles relatives à l'efficacité de l'aide sont semblables à celles du PRÉAT existant et satisfont aux normes de qualité du Secrétariat compte tenu des circonstances nationales.

L'annexe 2 fournit des informations supplémentaires sur l'analyse des documents portant sur la part fixe en s'appuyant sur les sept normes de qualité établies.

4. PART VARIABLE

4.1. Description de la part variable

La requête pour un financement additionnel comporte les modifications apportées aux indicateurs, aux cibles et aux montants et années de décaissement pour l'indicateur de la dimension d'efficience alors que les seules modifications apportées aux dimensions de l'équité et l'évaluation de l'apprentissage concernent les montants et les années du décaissement.

Par souci de clarté, les indicateurs approuvés en mai 2018 sont énumérés ci-après

- Efficience : le taux de rétention scolaire en dernière année du primaire passera de 28,4 % en 2015 à 31,0 % en 2019.
- Résultats d'apprentissage : mise en place d'un système national d'évaluation des acquis scolaires en 2019 et réalisation d'une évaluation initiale des acquis scolaires d'ici 2020.
- Équité : l'indice d'inégalité portant sur le niveau de formation et de rémunération des enseignants diminuera et passera de 2,71 en 2016 à 2,30 en 2019.

Comme cela a été souligné au moment de l'approbation du programme en 2018, les indicateurs portent tous sur l'ensemble du secteur et ne sont donc pas spécifiques aux provinces soutenues par les activités du programme du PRÉAT.

Le résumé qui suit présente les modifications proposées aux indicateurs et aux cibles de la part variable du programme approuvés précédemment.

En ce qui concerne l'indicateur sur l'efficience : L'indicateur sur le taux de rétention scolaire est retiré. Deux nouveaux indicateurs sont proposés ainsi qu'une modification du montant total pour cette dimension (qui passe de 3 342 000 USD dans la requête initiale à 2 506 000 USD dans la proposition actuelle) :

- augmentation du pourcentage d'enseignants d'écoles publiques et d'écoles communautaires qui sont rémunérés (par l'État).

Suite au gel des primes versées aux enseignants des écoles communautaires du pays, pratiquement tous les enseignants qui recevaient leur rémunération du gouvernement faisaient partie de la fonction publique. La proposition indique que seuls 27,5 % des enseignants ont reçu une rémunération pendant l'année scolaire 2016–17. La cible établie pour 2020 et 2021 est de 50 %. Les cibles retenues pour chaque année s'appuient sur les données recueillies à la fin de l'année scolaire précédente. Le document de programme établit un lien entre la dépendance vis-à-vis du financement communautaire pour la rémunération des enseignants et le taux relativement élevé d'abandon scolaire. Un décaissement de 1 253 000 dollars est prévu en 2020 et de 999 000 dollars en 2021.

- Réduction du taux d'abandon scolaire en primaire.

Les cibles fixées visent une réduction du taux d'abandon scolaire de 23,7 % en 2017 à 20 % en 2021. Ce progrès serait dû à l'amélioration de la rémunération des enseignants, particulièrement dans les zones rurales, à la réduction du taux de redoublement dans les trois sous cycles d'éducation primaire de deux ans et à l'augmentation du nombre d'écoles proposant l'intégralité des six années d'enseignement primaire. Les cibles reposent sur les données du SIGE pour l'année précédente. Un décaissement de 2 252 000 dollars sera fait en 2021.

En ce qui concerne l'indicateur sur l'apprentissage : Les modifications concernent l'augmentation du montant à décaisser, et les deux années retenues pour la cible qui passent de 2019 et 2020 à 2020 et 2021. Les cibles reposent sur des informations qui seront disponibles au cours de l'année cible. Un décaissement de 2 252 000 dollars est prévu pour 2020 et de 2 252 000 dollars pour 2021.

En ce qui concerne l'indicateur sur l'équité : Les modifications concernent l'augmentation du montant à décaisser qui passe de 2 506 000 dollars à 6 005 400 dollars, et l'année et les montants retenus pour la cible qui ont été actualisés pour passer d'un décaissement en 2019 à deux décaissements, un en 2020 et un en 2021.

En résumé, ce qui suit correspond aux nouveaux indicateurs de la part variable et leurs cibles :

- Efficience
 - Le pourcentage d'enseignants d'écoles publiques et d'écoles communautaires qui recevront une rémunération de l'État passe de 27,5 % en 2017 à 50 en 2020 et restera à 50 % en 2021.
 - Le taux d'abandon scolaire en primaire passera de 23,7 % en 2016 à 20,0 % en 2020.
- Résultats d'apprentissage
 - Mise en place d'un système national d'évaluation des acquis scolaires en 2020 et réalisation d'une évaluation initiale des acquis scolaires d'ici 2021.
- Équité :
 - L'indice d'inégalité portant sur le niveau de formation et de rémunération des enseignants sera réduit et passera de 2,65 en 2017 à 2,26 en 2020 et restera à 2,26 en 2021.

4.2. Évaluation de la part variable

Le financement de la part variable compris dans la requête actuelle oriente 70 % de ces ressources vers les indicateurs approuvés en 2018. Les nouveaux indicateurs proposés — le pourcentage d'enseignants rémunérés par l'État et le taux d'abandon scolaire en primaire — sont liés au 30 %

du financement additionnel. Ainsi, l'évaluation du Secrétariat portera sur i) le nouvel indicateur proposé, ii) les modifications proposées aux indicateurs existants et iii) les questions de calendrier et d'ambition.

L'indicateur proposé pour la rémunération des enseignants témoigne des gains d'efficience escomptés par le gouvernement grâce à un financement plus fiable des salaires des enseignants. Le gouvernement modifie de manière significative sa stratégie et accorde la priorité à la rémunération des enseignants présentant les ratios PIB/par habitant les plus faibles, autrement dit, les « enseignants sous contrat » et les « enseignants des écoles communautaires » et ne touche que très peu à la cohorte du service public. Étant donné l'écart de ratios PIB/par habitant, cela signifie qu'un investissement donné donnera un salaire régulier à environ 4,4 fois plus d'enseignants que s'il était utilisé pour recruter des fonctionnaires supplémentaires. La cible de l'indicateur proposé serait impossible à atteindre, compte tenu des contraintes financières actuelles, si le gouvernement choisissait de recruter un nombre bien plus restreint d'enseignants sous le statut de fonctionnaires plutôt que d'accorder la priorité à la rémunération des enseignants les moins bien rémunérés, et donc de faire passer de nombreux enseignants d'un statut d'enseignant non rémunéré à celui d'enseignant rémunéré. Ainsi la cible de l'indicateur représente un engagement important de la part du gouvernement qui sera réellement transformateur si l'on considère les options retenues lors de la mise en œuvre du plan de transition précédent.

L'indicateur proposé pour le taux d'abandon scolaire en primaire concerne l'ensemble du secteur, mais ne fait pas partie du cadre de résultats du PIET. Comme pour les indicateurs de la part variable approuvés en 2018, le pays a retenu des indicateurs de la part variable n'intégrant pas de données démographiques dans le dénominateur étant donné les contraintes et les difficultés existantes des séries de données démographiques du pays. La fermeture de plus de 2 300 écoles, la plupart en zone rurale, suite au gel en 2014 des primes versées par le gouvernement aux enseignants des écoles communautaires ne permet pas de déterminer le nombre d'abandons dans les écoles, celles-ci n'ayant pas répondu aux questionnaires scolaires puisqu'elles étaient fermées. Comme le taux d'abandon scolaire est calculé sur la base du nombre d'inscriptions enregistrées pour une année par rapport à l'année suivante, la fermeture d'une école exclut les élèves de cette école de la population sur laquelle des données sont recueillies. Lorsque les écoles ouvriront à nouveau leurs portes, si elles les rouvrent, elles ne communiqueront pas de données sur les abandons la première année, mais le feront les années suivantes. En résumé, les données de référence proviennent de l'année scolaire 2016–17 et reflètent la situation dans la seconde année de la crise découlant de la fermeture des écoles, alors que les données pour l'année de la cible seront tirées de l'année scolaire 2019–20 qui sera la deuxième année de la nouvelle ère de primes versées aux enseignants des écoles communautaires. Compte tenu du calendrier de la cible fixée pour l'indicateur, le risque de fluctuation dans les valeurs mesurées par l'indicateur est relativement faible. Un risque résiduel est que les petites écoles qui n'offrent pas de cycle primaire complet enregistreront probablement un taux d'abandon plus élevé lorsqu'elles rouvriront leurs portes que les écoles urbaines offrant des cycles complets. On ne sait toutefois pas si ce phénomène sera

marqué la deuxième année suivant leur réouverture. Il sera important de superviser de près le processus de collecte des données et les données recueillies pour veiller à analyser et signaler de manière appropriée toute fluctuation qui n'aurait pas été anticipée. Il sera également utile d'appliquer la méthodologie de vérification externe aux valeurs de référence de l'indicateur.

La question du calendrier est également pertinente pour certaines des modifications proposées au titre des indicateurs approuvés précédemment. Les paragraphes qui suivent présentent l'évaluation par indicateur et portent plus particulièrement sur les modifications et les questions de calendrier et d'ambition :

- Mise en place d'un système d'évaluation des acquis scolaires et réalisation d'une évaluation initiale des acquis scolaires : Les modifications portent sur l'année de la cible et les montants à décaisser. Le document de programme indique que le système d'évaluation des acquis scolaires devra être établi et opérationnel d'ici mars 2020 et présente des informations sur les mesures préliminaires déjà prises pour mettre en place le bureau chargé du système, et plus précisément l'acte administratif portant création de la direction dont dépendra le système.
- Indice d'inégalité portant sur la rémunération et la formation des enseignants : Le passage de 2019 à 2020 pour l'année cible du financement approuvé dans le cadre du PRÉAT reflète de manière appropriée le décalage avec la fin de l'année scolaire en question (2018–19), la nouvelle requête est donc plus claire, dans sa présentation que celle déposée en 2018. Les objectifs plus ambitieux de la cible (2,26 contre 2,30 signalant une baisse des disparités) reposent sur les dernières données pour le recrutement et la rémunération des enseignants. La plupart des progrès réalisés en direction de la cible dépendent de la mise en œuvre du soutien à la rémunération et à la formation des enseignants.

La disponibilité des données fiables est un thème transversal pour les questions soulevées plus haut. Si les progrès enregistrés en 2019 au titre de la collecte, de l'analyse et de la publication des données sont importants, et en grande partie liés au soutien du PRÉAT, les cibles fixées dans le cadre de la nouvelle requête, en particulier en ce qui concerne le taux d'abandon scolaire, pourraient être légèrement trop ambitieuses. L'annuaire statistique 2016–17 publié en juin 2019 fait le point sur les tendances observées dans le secteur suite à l'endossement du PIET en septembre 2017. La requête, qui a été révisée en tenant compte des recommandations formulées suite au processus d'examen de la qualité du Secrétariat, répartit les risques liés au décaissement sur deux années pour les dimensions de l'efficience et de l'équité, et sur deux indicateurs pour la dimension de l'efficience.

Enfin, le Secrétariat reconnait qu'atteindre le premier indicateur d'efficience et l'indicateur d'équité nécessite de prendre certaines des mesures déjà adoptées par le gouvernement, notamment mettre fin au gel des primes versées aux enseignants des écoles communautaires. Il note également que l'indicateur d'efficience met l'accent sur un engagement plus fort du gouvernement à

garantir le versement des rémunérations des enseignants. L'indicateur d'équité vient renforcer cette évolution en veillant à ce que les zones défavorisées (c'est-à-dire les zones rurales) bénéficient de manière disproportionnée des mesures du gouvernement. Ces indicateurs combinés reflètent un recul de la forte dépendance du gouvernement à l'égard des communautés pour le financement des salaires des enseignants dans les zones rurales isolées les plus pauvres. Le Secrétariat observe également que bien que les cibles soient ambitieuses, les progrès prévus sont largement liés au financement de deux projets financés par des sources extérieures (IDA et le fonds du PME) et que le pays devra donc relever un défi de taille s'il veut maintenir par la suite un niveau de soutien similaire après l'arrêt progressif du financement extérieur de la mesure extraordinaire prise en faveur d'un système scolaire en pleine crise financière.

L'annexe 3 présente des informations supplémentaires sur l'évaluation de la part variable par le Secrétariat.

5. Recommandations

- Le Secrétariat estime que les activités supplémentaires proposées cadrent bien avec le programme actuel et le plan de transition de l'éducation.
- Le Secrétariat considère que le prérequis sur le financement intérieur est satisfait et confirme la pertinence du suivi fait en 2018 sur le financement intérieur compte tenu de l'instabilité de la situation financière du pays. Le Secrétariat note que les autres comptes rendus issus de l'approbation du PRÉAT en mai 2018 restent valables et en vigueur.
- Le Secrétariat recommande que la condition suivante soit posée à tout décaissement du financement additionnel : Le manuel de procédures du PRÉAT doit être finalisé et approuvé.
- Le Secrétariat propose de recommander au pays de suivre de près la mise en œuvre des activités de formation continue des enseignants et de mettre en place un plan pour évaluer l'efficacité de la formation afin de mieux guider les futures prises de décision.
- Le Secrétariat propose de recommander au pays de mettre davantage l'accent sur la parité entre les genres dans les prochaines mises à jour du PIET, ainsi que lors de la préparation de la prochaine stratégie décennale.
- Le Secrétariat estime que le système d'éducation présente des risques importants d'accroître les inégalités étant donné la forte dépendance à l'égard des maîtres communautaires non qualifiés et non subventionnés dans les zones rurales ; il propose de recommander de demander au pays, soutenu par le PRÉAT et d'autres partenaires de développement, de rendre compte des progrès accomplis pour formuler une politique exhaustive et équitable portant sur la formation et la rémunération des enseignants dans le cadre des préparations de la stratégie sectorielle décennale.

- Le Secrétariat conseille au Comité des financements et performances de recommander au Conseil d'administration d'approuver le financement additionnel pour le Tchad d'un montant de 22,2 millions de dollars, incluant les coûts de l'agent partenaire pour un montant de 1 109 999 dollars et couvrant une période de 2 ans et 10 mois.

Annexe 1 : Principales interventions des partenaires de développement

Nom du bailleur de fonds	Principales interventions	Montant — Millions de francs CFA
AFD	Construction de salles de classe primaires, matériel éducatif et pédagogique, soutien à l'EGRA, réhabilitation de 7 établissements d'enseignement technique et professionnel, équipement des centres de formation professionnelle, formation des enseignants.	6,4
Arabie saoudite	Construction et équipement de 2 lycées techniques et professionnels et de 2 centres de formation professionnelle.	7,5
Banque africaine de développement	Formation d'agents d'alphabétisation, distribution de matériel de formation, soutien au renforcement des capacités dans les centres pour la formation des enseignants.	4,8
Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique	Construction d'infrastructures pour l'enseignement supérieur	6,7
Banque islamique de développement	Mise en œuvre du projet de centre de données, soutien au forum national sur le bilinguisme	29,9
Banque mondiale	Recrutement de maîtres communautaires (MC2), primes pour les maîtres communautaires (MC1, MC 2), formation des maîtres communautaires (MC1)	27,7
DDC/FORMI (Coopération suisse)	Soutien à la formation continue des enseignants	2,4
DDC/ProQEB (Coopération suisse)	Formation, investissement, équipement, appui technique, matériel éducatif.	5,1
PME	Recrutement des maîtres communautaires (MC2), mise en œuvre d'un système d'évaluation des acquis scolaires dans les systèmes d'éducation formelle et non formelle, distribution de manuels de mathématiques et de lecture, soutien à l'alphabétisation et aux enfants non scolarisés, construction de latrines.	15,5

PAM	Soutien aux cantines scolaires	33,1
UNESCO	Mise en œuvre d'un système national d'évaluation des acquis scolaires dans les systèmes d'éducation formelle et non formelle, élaboration de programmes d'enseignement primaire, soutien à l'alphabétisation et formulation d'une stratégie sur le handicap.	0,8
UNICEF/ECW	Formulation d'une stratégie de développement de l'éducation communautaire préscolaire.	7,2
World Vision	Construction de salles de classe primaire, construction de points d'eau.	2,6

Annexe 2 : Normes de qualité pour l'évaluation des documents de programme

	Description des critères	Observations
	Le programme vise à remédier aux problèmes observés en pratique et recensés dans le plan sectoriel de l'éducation	***Oui, le programme vise à remédier aux problèmes observés en matière d'accès, de rétention, d'appr d'alphabétisation et d'éducation non formelle recensés dans le RESEN et le PIET*** *(RESEN, pages 11-17).* Le aligné sur le PIET et propose des interventions appropriées pour relever ces obstacles. Le document de programme jour. Les ajustements apportés à la requête d'ESPIG s'appuient sur les dernières données (2016–17). Le document de indique que le financement additionnel permettra d'élargir la portée des interventions du projet initial. Globalement, projet ne comprend qu'un nombre limité de nouvelles activités, notamment l'élaboration de manuels et de programm préscolaire et la fourniture de TIC pour l'apprentissage continu à distance des enseignants dans le cadre de la composante ainsi que l'élaboration du prochain RESEN dans le cadre de la quatrième composante. La conception du programme tient également compte des enseignements tirés des programmes précédents comme le P programme d'urgence afin de justifier le choix des modalités retenues pour la construction d'écoles, la fourniture de manu améliorer la mise en œuvre. Le programme s'appuie également sur l'expérience du Madagascar et de la RDC pour co stratégies adaptées et durables pour gérer la situation des maîtres communautaires.
otion du mme	Le programme a une chaîne de résultats logique et fondée sur les faits reliant les interventions, les produits et les réalisations	***Oui, le programme présente une solide chaîne de résultats logique et fondée sur les faits pour toutes les compo*** document de programme indique que le manque de salles de classe et la qualité médiocre des infrastructures existantes des inquiétudes et pourrait expliquer l'insuffisance de l'accès et de la rétention. Le ratio élèves-salle de classe s'élève construction et la réhabilitation de salles de classe proposant des cycles incomplets et de salles de classe construites en peu résistants améliorera ainsi l'accès et l'équité dans l'éducation de base (composante 1). Les activités de la composante, comme la fourniture de matériel, la formation continue et la formation destinées aux inspecteurs et aux d'écoles fourniront les intrants nécessaires pour une éducation de qualité et amélioreront de fait les acquis scolaires. L programmées dans le cadre de la troisième composante aideront en outre à réinsérer les enfants non scolarisés dans éducatif grâce à des programmes d'alphabétisation et à l'éducation non formelle.
	Les buts et les objectifs stratégiques du PME sont pris en compte de manière appropriée.	***Oui, les buts et les objectifs stratégiques du PME sont pris en compte.*** La dimension de l'équité ressort principalem première composante avec la réhabilitation des salles de classe endommagées ou ne proposant que des cycles inc distribution de primes aux maîtres communautaires non rémunérés et aux enseignants sous contrat ; et dans la composante qui cible les femmes et les plus vulnérables pour les activités d'alphabétisation et d'éducation non formell visant à améliorer les acquis scolaires ressort principalement dans la première et la deuxième composantes avec la rép enseignants, la formation continue, la distribution de matériel, l'amélioration de la supervision pédagogique... Le do programme ne formule pas très clairement la dimension de l'efficience en tant que but, cependant les activités destinées l'accès et l'apprentissage devraient avoir un effet non négligeable sur les redoublements et les abandons. D'autres m également été proposées pour gagner en efficience telles que le suivi des enseignants, le recrutement de maîtres comm et d'enseignants sous contrats, plutôt que sous statut de fonctionnaires. Les critères de sélection sont clairs et fondés sur les aspects suivants : pauvreté élevée, accès et qualité de l'éducation (document de projet, pages 23-27). ***Conclusion : La norme sur la conception du programme est satisfaite.***
t du mme	Le coût du programme est justifié	***Oui, le document de programme comprend un budget annuel détaillé par composante, sous-composante, et ac unitaire et quantité correspondante).*** Il présente également un budget annuel spécifique pour les parts fixe et variable et par agent partenaire (UNICEF & UN budget détaillé donne également des informations de fait sur le calendrier de mise en œuvre annuel. Le budget est r façon suivante : 41,9 % sur l'accès (C1), 31 % sur la qualité (C2), 13,3 % sur l'apprentissage/l'éducation non formelle (C

		sur la gestion sectorielle (C4). La gestion du PRÉAT et du budget revient pour deux tiers à l'UNICEF (C1, ¾ C2) e l'UNESCO (1/4 C2, C3, C4) pour les parts variable et fixe. Les commissions de l'agent partenaire représentent 5 % total du financement. Enfin, 30 % du budget est prévu au titre de la part variable, la priorité étant accordée à certain n'ayant aucune incidence sur l'intégralité du programme et de la stratégie, les activités qui doivent être intégralement pour éviter des perturbations au niveau du programme étant inscrites au budget de la part fixe. Les coûts unitai construction, les manuels sont inclus aux pages 109 à 114 du document de programme. Un calendrier des décaissemen la période 2019 à 2022 est inclus dans le budget page 70 et une ventilation par composante de l'agent gestionnaire es page 84. Le tableau 33 fournit le détail de l'allocation entre les financements initial et additionnel. ***Conclusion : La norme sur le budget du programme est satisfaite.***
	Le programme est efficace par rapport aux coûts (l'outil d'évaluation est en préparation)	
et tion	Le programme comprend un cadre de suivi et d'évaluation faisant intervenir une stratégie et des méthodes permettant d'assurer la responsabilité des réalisations	***Oui, le programme comprend une description du cadre de suivi et d'évaluation,*** mais il précise qu'un cadre plu comprenant des indicateurs de suivi et précisant les entités responsables sera élaboré plus tard dans le manuel de proc page 80). Les mesures de suivi et d'évaluation proposées sont alignées avec le suivi du PIET et comprennent une revue sectoriel et une vérification par des tiers. Le document de programme présente également les mesures suivantes pour programme : ● Le ministère de l'Éducation mettra en place une cellule de coordination technique consacrée au suivi et à l'é PIET. Ce Comité technique national (CTN) sera sous la responsabilité du comité de pilotage (présidé par le pour l'éducation auprès du Président) et le comité interministériel (dirigé par le Premier ministre). La coordination technique sera chargée a) du suivi et de l'évaluation du PIET et donc du PRÉAT, b) de la régulière d'un rapport technique et financier consolidé pour le PIET et le PRÉAT, c) de l'organisation d sectorielle conjointe annuelle (document de projet, page 85). ● L'UNICEF est responsable de l'exécution et du suivi et de l'évaluation de ses activités et il est chargé conjointe le MENPC du suivi de l'intégralité du programme. L'UNICEF recrutera un agent national et un agent internati fin et publiera régulièrement des rapports techniques et financiers sur la mise en œuvre de ces activités consolidés par la cellule de coordination technique. L'UNICEF suivra ses procédures fiduciaires internes. organisera des réunions mensuelles aux niveaux national et décentralisés avec des responsables du MEN réunion semestrielle de coordination (MENPC, UNICEF, UNESCO) pour discuter du suivi et de l'évaluation déterminer les actions correctives adaptées aux difficultés rencontrées pendant la mise en œuvre et organis sectorielle conjointe annuelle. Un rapport de renforcement des capacités sera produit par l'UNICEF programme pour rendre compte du degré d'implication des structures du MENPC et du niveau et de la transfert de compétence effectif durant la période mise en œuvre du PRÉAT (document de programme, pages ● L'UNESCO sera responsable avec le MENPC de l'exécution et du suivi de ses activités. L'entité de gestion l'UNESCO sera renforcée avec l'arrivée de deux spécialistes internationaux, d'un administrateur et de deux nationaux, ainsi que deux consultants à court terme lorsque cela sera nécessaire. La cellule de coordination supervise l'établissement de rapports sur la mise en œuvre (document de programme, page 85). Au niveau d les autorités locales et les représentants de la communauté participeront à la mise en œuvre et au suivi des a direction régionale de l'éducation centralisera les rapports d'avancement produits par les structures déc (document de programme, page 85). *Cette évaluation est identique à celle réalisée pour le projet initial étant donné que les mécanismes de suivi et d'éval inchangés.*
	Le cadre de résultats est robuste et couvre toutes les interventions.	***Oui, le programme comporte un cadre de résultats (tableau pages 79-80) accompagné d'indicateurs de r d'indicateurs de résultats intermédiaires.*** Le cadre de résultats a été actualisé avec les nouvelles statistiques de statistique 2016–17. Le cadre de résultats pourrait néanmoins être amélioré avec des indicateurs de réalisation qui témoi avancées en direction des indicateurs de haut niveau et des indicateurs de développement. Les bénéficiaires sont identi

		cadre de résultats et dans la description du projet. Le document précise la fréquence de collecte des données, leurs so que les personnes chargées de les recueillir et les analyser. Cette description qui reste cependant très générale est inclu description du mécanisme de suivi et d'évaluation. *Cette évaluation est identique à celle réalisée pour le projet initial étant donné que le cadre de résultats n'a presque pas é* ***Conclusion : La norme sur le suivi et l'évaluation est satisfaite.***
tés de en œuvre egré de ation	Les modalités de mise en œuvre sont appropriées	***Oui, les modalités de mise en œuvre sont bien décrites en ce qui concerne les responsabilités à un niveau plus é pas au niveau décentralisé.*** Le ministère est le principal responsable de la mise en œuvre du programme avec l' l'UNESCO. L'UNICEF gérera la première composante et une partie de la deuxième composante pour un monta 33,018 millions de dollars. L'UNESCO sera chargée des autres composantes pour un montant équivalent à 17,027 dollars. Comme le précise la partie précédente, l'UNICEF est chargé de l'exécution et du suivi et de l'évaluation de ses partage la responsabilité du suivi des autres activités avec le MENPC. Les activités gérées par l'UNESCO so responsabilité du MENPC en ce qui concerne l'exécution et l'établissement des rapports avec le soutien de l'entité l'UNESCO au niveau national afin de faciliter la gestion et l'exécution quotidiennes des activités. La cellule de c technique, l'UNICEF et l'UNESCO collaboreront pour 1/ produire des rapports techniques et financiers réguliers sur œuvre, 2/ organiser des réunions du comité de pilotage et des réunions régulières du GLPE afin de discuter des rencontrées pendant la mise en œuvre et trouver des solutions adaptées, 3/ organiser les revues sectorielles conjointes afin de partager les informations et de discuter des problèmes relatifs au PIET et au PRÉAT de manière trans collaborative. L'UNICEF sera également chargée des aspects fiduciaires et des modalités de passation des marchés du programme de programme, page 83). Comme il a déjà été indiqué dans la requête précédente, le document de programme n'est pas suffisamment clair sur les responsabilités concernant la mise en œuvre au niveau local. La description du programme semble suggérer qu directions du ministère, comme l'ENBF, le CNC, seront impliquées dans la mise en œuvre. Les flux de financements n suffisamment décrits dans les modalités de mise en œuvre. Il n'y a pas non plus de calendrier précis pour les intervention
	Le programme est prêt à être mis en œuvre.	***Oui, cette norme est satisfaite.*** Le financement additionnel sera utilisé pour élargir le champ d'intervention du finance Ainsi, bien que des retards aient été observés dans la mise en œuvre de l'ESPIG initial, certaines des étapes préparato mise en œuvre des interventions ont déjà été prises comme la sélection des sites de construction, les enquêtes sur communautaires, les tests de sélections pour les MC2 et le nettoyage de la base de données des ressources hu ministère. Étant donné que le financement a été approuvé il y a un an, le manuel des activités du projet devrait être prêt et fourni informations manquantes. Le rapport sur l'avancement de la mise en œuvre indique cependant que peu de progr observés depuis l'approbation du financement initial en raison du contexte économique et social du pays qui s'est aggra grèves des fonctionnaires, les changements de postes au MENPC, le nettoyage de la base de données des ressources du ministère et la préparation du financement additionnel (Rapport sur l'avancement de la mise en œuvre, page 10). Les retards rencontrés dans la mise en œuvre du projet ont été pris en compte et des mesures d'atténuation seront améliorer la mise en œuvre de l'ESPIG additionnel. Le document présente les informations suivantes aux pages 36 et 52 ● Construction d'écoles : Les plans pour 2019 n'ont pas été concrétisés en raison de retards dans les zones d'i ciblées. Le calendrier a été ajusté en conséquence. La construction de 124 et 162 salles de classe prévue po prête à démarrer, en espérant que les fonds prévus au regard de l'objectif de construction fixé pour 2 intégralement engagés d'ici la fin 2019. En outre, bien que le plan initial prévoyait d'utiliser des matériaux supérieure pour la construction d'un quart à deux tiers des salles de classe pour des raisons de durabilité, enregistrés dans la planification et le ciblage ont conduit à réviser cet objectif et seul un cinquième des salle seront construit dans des matériaux de qualité supérieure, le reste utilisera des matériaux de moindre qualité p assemblés plus rapidement afin de rattraper les retards. Le document de programme indique que l'approche travers de cette expérience pourra servir pour planifier la construction des prochains lots d'infrastructures s PRÉAT, mais sera également utile à d'autres projets intervenant dans ce domaine.

		• Distribution de manuels : Les retards enregistrés dans l'impression des manuels ont été expliqué chevauchements et la nécessité de relire une révision de la mise en page des manuels avant l'impression supplémentaire, mais également parce que le Tchad pensait qu'il pouvait ajouter le financement addition composante et attendait que cela soit confirmer pour tirer parti des économies d'échelle. L'appel d'offres (inter) été lancé fin août et les offres ont été examinées en octobre 2019. Les contrats d'impression et d'édition ont début novembre 2019. La livraison des manuels aux écoles devrait avoir lieu au début de l'année scolaire, 2020. • Les calendriers et les cibles ont été ajustés pour prendre en compte les nouvelles données/les retards. Globalement, le financement initial sera prorogé de 18 mois pour tenir compte des retards dans la mise en œuvre. ***Conclusion : La norme sur les modalités de mise en œuvre et le degré de préparation est satisfaite.***
nination sques et es uation	Le programme comprend une matrice de risques appropriée	***Oui, le document de programme présente une analyse approfondie et détaillée des risques et identifie les d'atténuation dans une matrice spécifique.*** Les risques identifiés sont répartis en deux catégories : les risques exter contexte économique et social et à la situation sectorielle, et les risques associés à la mise en œuvre du progra principales mesures d'atténuation proposées sont une meilleure participation des acteurs à tous les niveaux ainsi qu renforcement des capacités, le renforcement du SIGE national, le recours aux bons mécanismes et aux bonnes pra ESPIG antérieurs, et l'utilisation des dispositifs fiduciaires des agents partenaires le cas échéant. Il est important de reconnaître que la situation du pays est vraiment fragile. Les risques liés au contexte sont assez élevés difficile pour n'importe quel pays de minimiser une telle situation et l'incidence qu'elle peut avoir sur la mise en œuvre. ***Conclusion : La norme sur le risque est satisfaite.***
ité	Le programme a été conçu de manière à être durable	***Oui, le programme a été conçu de manière à être durable étant donné le contexte.*** Le renforcement des capacités constitue une composante essentielle du projet et en tant que telle, elle devrait pe préserver les réalisations, à la fois en ce qui concerne la performance des acteurs de la chaîne éducative et de ce d'orienter le système éducatif aux niveaux central et décentralisés. La plupart des interventions devraient se poursuiv projet. Cela devrait être particulièrement explicite dans les dispositions qui seront prises pour qu'à la fin du projet, le budg puisse être en mesure de prendre en charge les enseignants sous contrat ou les enseignants subventionnés par le projet Le programme est aligné sur le PIET et indique une continuité par rapport à l'ESPIG antérieur tout en préservant l'équ les questions urgentes du système actuel (infrastructures, salaires des enseignants) et la volonté d'établir une culture d'évaluation au sein du système éducatif. ***Conclusion : La norme sur la pérennité est satisfaite.***
ité de	Le programme satisfait aux principaux critères d'efficacité de l'aide	***Oui, la norme sur l'efficacité de l'aide est satisfaite compte tenu de la fragilité du pays.*** Le programme est aligné et sur son plan d'action pluriannuel inscrit au budget, il suit une approche harmonisée pour les activités de suivi et l'éta des rapports et a donné lieu à d'amples consultations avec le GPLE et en collaboration avec celui-ci. Conformément a IV.9 sur l'efficacité de l'aide de la requête d'ESPIG, étant donné la capacité fiduciaire insuffisante du MENPC, les nationaux ne seront pas utilisés pour la trésorerie, la passation de marché, la comptabilité et l'audit. Un mécanisme de c comprenant l'élaboration d'un rapport technique et financier régulier et l'organisation de revues sectorielles conjointes responsabilité mutuelle. Les deux agents partenaires soutiendront et renforceront les capacités du ministère sur ces po les niveaux de l'exécution du PRÉAT, et produiront un rapport final sur l'amélioration de l'implication du ministère capacités durant les trois années à venir. La création d'une cellule de coordination technique aidera à renforcer l'au ministère en matière de suivi et d'évaluation. *Cette évaluation n'a pas changé.* ***Conclusion : La norme sur l'efficacité de l'aide est satisfaite.***

Annexe 3 : Questions pour guider l'évaluation de la part variable

Critères	Description des critères	Observation
1. Alignement sectoriel	Les stratégies ou politiques sélectionnées sont discutées et validées par le groupe local des partenaires de l'éducation comme faisant partie intégrante de l'élaboration du plan sectoriel ou à travers l'examen et la révision du plan sectoriel. Elles sont idéalement incorporées dans le plan sectoriel de l'éducation et dans le programme de mise en œuvre pluriannuel.	**Oui, les stratégies pour la part variable ont été discutées avec le GLPE en septe de programme).** Les stratégies de la part variable cadrent avec les priorités du PIET et **Conclusion : La norme sur l'alignement sectoriel est satisfaite.**
2. Pertinence des stratégies sélectionnées au titre de l'équité, de l'efficience et de l'apprentissage	Les stratégies ou politiques sélectionnées sont pertinentes pour l'amélioration de l'équité, de l'efficience et des résultats d'apprentissage dans l'éducation de base.	**Oui, les stratégies concernant l'équité, l'efficience et l'apprentissage sont pertiner** **Équité : la stratégie sur l'équité est pertinente.** L'objectif est de réduire les di répartition des enseignants formés et rémunérés entre les zones rurales et urbaines gratuite, mais l'éducation dispensée sur cette base n'est pas efficace. L'écart entre les concerne l'accès à l'éducation est plus important du fait de la prévalence de la pau populations défavorisées et les ménages pauvres doivent prendre en charge le coût des les autres frais de scolarités annexes qui freinent la scolarisation des enfants. **Efficience : la stratégie sur l'efficience est pertinente.** L'objectif est d'améliorer la l'éducation. Le pays affiche un faible taux d'efficience interne (41 %) et des taux élevés scolaire. La stratégie vise à améliorer la qualité de l'éducation, à appliquer les normes redoublements, à accroître la distribution de matériels pédagogiques, à réduire le coût augmenter le nombre de maîtres communautaires et à réduire le nombre d'écoles n complet. Ces différentes activités réduiront les taux de redoublement et d'abandon et a du système. La stratégie sur l'efficience couvre également l'augmentation de la part de La chaîne de résultats pour cette stratégie souligne que la charge des salaires des ense accroît les disparités entre les ménages pauvres et riches, particulièrement dans les z que 36 % des filles et 28 % des garçons ont abandonné l'école à cause de la pauvret famille (document de programme page 93). La stratégie révisée sur l'efficience reste per **Résultats d'apprentissage :** l'objectif est de mettre en place un système d'évaluation **pour améliorer les résultats d'apprentissage est pertinente.** Les résultats d'appr 20 % des enfants atteignent la neuvième année même en l'absence d'examen en pri indique que huit enfants scolarisés en primaire sur dix n'atteignent pas le niveau requ évaluation des résultats scolaires n'est réalisée avant la fin de la neuvième année. Il n méthodes d'enseignement pour répondre aux difficultés d'apprentissage de l'enfa d'évaluation des acquis scolaire qui conduira à l'organisation d'examens réguliers années d'études sera donc essentiel pour améliorer les résultats scolaires et la qualité d **Conclusion : La norme sur la pertinence des stratégies est satisfaite.**

3. Effet transformateur	Les stratégies ou politiques sélectionnées sont : i) essentielles pour améliorer l'équité, l'efficience et les résultats scolaires au niveau de l'éducation de base, ii) jugées susceptibles de mener à des progrès sensibles sur le moyen terme et ainsi d'être transformationnelles. La justification pour les actions proposées inclut une chaîne de résultats montrant que les actions sélectionnées sont basées sur une théorie du changement crédible.	**Oui, les stratégies ont un effet transformateur étant donné la fragilité du contexte.** **Équité :** la stratégie est essentielle pour réduire les disparités entre les zones urbain répartition des enseignants formés et rémunérés et devrait engendrer un changem nationales effectueront des changements radicaux dans l'allocation des ressources p locaux pour atteindre la cible fixée pour la part variable. L'objectif est de réduire les di formés et rémunérés par 39 points de pourcentage en 3 ans. Il s'agit d'un changeme terme, conduire à une amélioration de l'accès à l'éducation dans les zones rurale observées en matière d'éducation entre les enfants des ménages riches et ceux des mé **Efficience :** les activités proposées pour cette stratégie sont également essentie système. La réduction du redoublement, l'augmentation du nombre d'enseignants diminution de la part des dépenses des ménages consacrées à l'éducation, l'améliorati d'apprentissage, et la réduction du nombre d'écoles proposant des cycles incomplets sc scolaires dans l'ensemble du secteur à moyen terme. Étant donné que l'objectif est d de 23,7 % en 2016–17 à 20 % en 2018–19 cette stratégie sera à l'origine d'un changem **Résultats d'apprentissage** : la mise en place d'un mécanisme national d'évalua également une étape significative pour tout système éducatif. La stratégie ne vise pas unité d'évaluation des acquis scolaires, mais aussi la publication de la première é également à une transformation importante du secteur de l'éducation en ce qui concer et des résultats d'apprentissage. **Conclusion : la norme sur l'effet transformateur est satisfaite.**
4. Adéquation des indicateurs et des cibles	Les stratégies sélectionnées sont mesurées par des indicateurs correspondants. Les cibles fixées pour ces indicateurs doivent représenter un niveau adéquat d'ambition, c'est-à-dire au-delà de la simple poursuite des tendances actuelles, mais atteignables. Les cibles doivent idéalement être intégrées dans le cadre de résultats élargis du Plan sectoriel de l'éducation.	**Cette norme est partiellement satisfaite.** Les indicateurs et les cibles retenus pour le sectoriel, mais ne font pas partie du cadre de résultats du PIET. Les indicateurs d réalistes et ambitieux. Les retards observés dans la publication des annuaires statistiques et l'insuffisance d dernières années constituent toutefois un risque élevé pour la réalisation des objecti rapport sur l'avancement de la mise en œuvre indique que le gouvernement a terminé les données ont été recueillies pour l'annuaire statistique 2018–19 et qu'il sera dispon mesure de vérifier que les jalons définis pour les résultats ont été atteints pour les décai sera utile d'envisager la probabilité que l'annuaire statistique 2019–20 ne soit pas disp retardera le décaissement des fonds de la part variable. **Équité** : l'indicateur est un indice de l'équité de la répartition des enseignants rémunér et urbaines (les calculs sont présentés en détail dans le tableau 23, page 87). L'objec réduire les inégalités d'accès à l'éducation entre les zones rurales et urbaines tout supplémentaire à la charge des ménages. L'objectif est de faire passer l'indice enseignants formés et rémunérés entre les zones rurales et urbaines de la valeur de ré en 2020. L'indice sera réduit de manière significative par 39 points de pourcentage e 2021. Cet indicateur est approprié pour mesurer les disparités géographiques. Le n donne une idée de la tendance avec cet indicateur qui permet d'observer une baisse d La cible est donc réalisable étant donné que des progrès sont attendus quatre à cinq a décaissements liés à ces deux cibles sont prévus en 2020 et 2021. Le document d 13 800 enseignants sous-contrats ont été recrutés, rémunérés et que la plupart ont été 2019. Cela indique que les résultats pour cette stratégie sur l'équité sont positifs et attei **La norme sur l'adéquation est satisfaite pour l'équité.** **Efficience** : Parallèlement à la chaîne de résultats pour l'efficience, les partenaires on de la part variable en fonction des résultats sur l'abandon scolaire et de l'augm

		rémunérés par l'État. Les deux indicateurs sont appropriés. Le premier indicateur est d'enseignants rémunérés par rapport aux valeurs de référence pour passer de 27,5 % e devrait également être maintenue l'année suivante. Deux décaissements sont lie ambitieuses compte tenu du contexte. Cet indicateur est approprié. Il existe cepe référence ne soit pas juste en raison de la fermeture des 2 300 écoles. En ce qui conce de programme précédent rappelle qu'en raison de la crise économique et de la ferme statistiques nationales sur les taux de redoublement et d'abandon scolaire ont été sy important de suivre attentivement cet indicateur et si nécessaire, d'évaluer à nouveau le d'un spécialiste indépendant en évaluation. **La norme sur l'adéquation est satisfaite pour l'efficience.** **Résultats d'apprentissage :** l'indicateur est « de mettre en place un système d'éva produire/publier les résultats de la première évaluation ». La référence pour cet indic d'évaluation des acquis scolaires. L'objectif est de lancer une unité d'évaluation nati résultats de la première évaluation d'ici 2021. Cet indicateur est approprié et fait égalem PRÉAT. Le document de programme indique que le gouvernement a déjà pris l'arrêté *12 avril 2019* portant création de l'unité d'évaluation des acquis scolaires (page 10 recruté un consultant international pour fournir une assistance technique sur les aspects à la mise en place de cette unité. **La norme sur l'adéquation est satisfaite pour les ré** En ce qui concerne le décaissement sur la base des indicateurs 1.1 et 3 en 2020 for statistique 2018–19, le document de programme suggère que ces paiements ne porte depuis juin 2018. Les décaissements pour le financement additionnel commenceront en
5. Fiabilité des moyens de vérification	Les moyens de vérifications pour la réalisation des objectifs sont décrits comme faisant partie de la justification des actions proposées et sont fiables.	**Oui, le document de programme fournit une description précise du processus d** document indique que le MENPC produira les résultats. Un consultant indépendant se qui seront validés par le GLPE. L'agent partenaire sera chargé du recrutement de l'expe Le financement nécessaire à cela proviendra du programme initial (PRÉAT). Le progr résultats influeront sur les montants à décaisser en ce qui concerne l'ensemble des d'abandon scolaire, une partie du financement sera décaissé en fonction du rythme scolaire (page 92) alors que pour les évaluations, le décaissement dépendra de l'adopti de l'équipe devant gérer le programme (page 97). **Conclusion : La norme sur la fiabilité des moyens de vérification est satisfaite.**
6. Clarté et adéquation des modalités de décaissement	Les modalités de décaissement sont clairement décrites et appropriées.	**Oui, les modalités de décaissement sont claires.** Le tableau 40 page 101 présent décaissements seront faits au prorata des avancées réalisées au titre des indica indicateurs sont donc ajustables et proportionnels. Le calendrier pour atteindre les rés serré compte tenu des retards enregistrés dans la publication de l'annuaire statist décaissement du financement de la part variable les années suivantes lorsque précédemment. Le décaissement est ajusté en fonction des résultats obtenus. La ré résultats d'apprentissage puisqu'il est lié à la mise en place d'une unité d'évaluation des Aussi la section 3.6.3 fournit des détails sur les activités qui seront financés sur la part partie de la construction d'une salle de classe ou la formation de personnel pédagog composante. Globalement, l'intégralité du financement de la part variable est destinée programme. **Conclusion : cette norme est satisfaite.**